



Mail commun couple: atteinte à la vie privée?

Par **eric78**, le **21/11/2015 à 14:28**

Bonjour,

j'explique la situation,

Avec ma femme nous utilisions un mail commun qui servait à tout, commande, achats billets correspondance etc, elle me demandait souvent d'écrire pour elle et vice versa.

Ce mail est protégé par un mot de passe qui est tout simplement mon matricule professionnel donc légitimement connu des deux d'un commun accord, j'utilise d'ailleurs ce mots de passe sur tout les sites que je consulte et ce, depuis avant mon mariage (mutuelle impots site d'achat etc).

Nous sommes séparés et un divorce très conflictuel se présente, elle continue néanmoins a utiliser ce mail a titre personnel et en ayant eu accès à celui ci je constate qu'elle propage des informations diffamatoires à mon sujet. les questions sont:

Puis je être poursuivi pour atteinte à la vie privé ou au secret de la correspondance ou autre d'accéder à ce mail dont le mot de passe est le mien?

Puis je utiliser le contenu pour me défendre?

Merci de vos réponses

Par **pierre8475**, le **27/11/2015 à 19:42**

Déjà vous pourriez commencer par changer le mot de passe

Par **eric78**, le **01/12/2015 à 10:47**

le fait qu'elle utilise notre mail a titre personnel est une mine d'informations incontestable puisqu'elle y diffame à mon encontre. La question est: puis je utiliser ces pieces a des fins de mon divorce ou du pénal?